

# Pacte Dutreil

## Résumé

## Pacte Dutreil

### **Pacte Dutreil**

- Avantage fiscal du dispositif Dutreil :
  - Abattement de 75 % de la base taxable aux DMTG pour la transmission d'entreprise
  - Si donation de la pleine propriété avant 70 ans : réduction des DMTG de 50 %.
- Contrepartie : conserver les titres 6 ans (ou 4 ans).
- Avantage applicable à la transmission d'entreprise opérationnelle et de holding animatrice  
Avantage applicable avec 2 niveaux d'interposition.

Vidéo Présentation du pacte Dutreil sociétés : <https://youtu.be/H2eUrR>

## Pacte Dutreil

### **Dutreil Société** (CGI, 787 B). **Engagements de conservation**

Eng. collectif au moins 2 ans ← Donation →		Engagement individuel 4 ans minimum				Libre cession
1	2	3	4	5	6	
Fonction de direction 2+3 ans à compter de la transmission						

### ou **Engagement collectif réputé acquis ; enfant repreneur**

Conditions de l'ECC  
remplies :

2 ans

17% DF et 34% DV

Fonction de direction

Engagement individuel 4 ans minimum				Libre cession
1	2	3	4	
Fonction de direction 3 ans				

Réputé acquis. Fonction de direction exercée par un bénéficiaire.

## Pacte Dutreil

### ❖ **Engagement collectif de conservation (ECC)**

ou engagement unilatéral de conservation

- **Au moins 1 associé** (personne physique ou morale).
- Durée minimale : **2 ans**, sauf engagement réputé acquis.
- Participation directe ou indirecte des signataires :  
Non cotée : **17 %** des droits financiers **et 34 %** de vote.
- Fonction de direction. L'un des signataires de l'ECC ou EIC, doit exercer  
société à l'IS : une fonction de direction CGI art. 975, III 1.  
pendant **la durée de l'engagement collectif (≥ 2 ans)** et  
pendant les **3 ans** qui suivent la transmission (donation, succession)  
Si donation dès ECC : 3 ans.

## Pacte Dutreil

### ❖ Engagement individuel de conservation (EIC)

- ◆ Pas de seuil de détention exigé.

Obligation individuelle, indépendamment des autres associés.

Engagement pris dans l'acte de donation ou la déclaration de succession.

- ◆ Société à l'IS : fonction de direction.

Fonction de direction : par un signataire de l'ECC ou de l'EIC (de l'EIC si l'engagement est réputé acquis, pas de l'ECC).

Rappel durée de la fonction : pendant la durée de l'ECC ( $\geq$  **2 ans**), plus **3 ans** qui suivent la transmission (donation, succession).

- ◆ Opérations autorisées :

Donation aux descendants. Certaines opérations en capital. Apport à une holding, avec conditions.

Je vous remercie pour votre intérêt

Henry Royal, Royal Formation

henry.royal@orange.fr - Tél : 06 12 59 00 16

Formations

[www.royalformation.com](http://www.royalformation.com)

Ingénierie du chef d'entreprise

[www.gestion-de-patrimoine-du-chef-d-entreprise.com](http://www.gestion-de-patrimoine-du-chef-d-entreprise.com)

Gouvernance de l'entreprise familiale

[www.chef-entreprise-familiale.com](http://www.chef-entreprise-familiale.com)



Henry Royal